Syndicat Mixte pour le Sundgau

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL du 05 DECEMBRE 2011 à ALTKIRCH

En fonction : 126 Sous la présidence de M. René DANESI, Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau, étaient présents :

Présents : 96 Communauté d'Altkirch : Messieurs Alphonse HARTMANN et Arsène SCHOENIG, Communauté de la Porte d'Alsace : Messieurs Gérard LANDEMAINE et Pierre SCHMITT, Communauté de la Vallée de Hundsbach : Messieurs René DANESI et Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Communauté du Canton de Hirsingue : Messieurs Bernard LEY et Christophe SENGELIN, Communauté Ill et Gersbach : Messieurs André BOHRER et Patrick SCHINDLER, Communauté du Jura Alsacien : Messieurs Dominique DIRRIG et François COHENDET.

Messieurs Jean-Luc LAMERE (Altenach), Bertrand SCHORR (Altkirch – suppléant), Mathieu DITNER (Ammertzwiller), Gérard GRIENENBERGER (Aspach - suppléant), Bernard BOLORONUS (Ballersdorf), Jean-Marie SCHNOEBELEN (Balschwiller), Alexandre SCHIGAND (Bettendorf – suppléant), Adrien SCHOEFFEL (Bettlach), Laurent GUTZWILLER (Biederthal), Robert ZIPPER (Bisel), Robert BERNARD (Bretten), André ANTZ (Buethwiller), Charles WEBER (Carspach), André THEVENOT (Chavannes sur l'étang), Dominique ROSENBLATT (Courtavon), Paul MUMBACH (Dannemarie), Roger BAUR (Diefmatten), Christian FUTTERER (Durlinsdorf), Vincent BRUN (Eglingen), Emmanuel SCHACHERER (Elbach), Laurent KRUST (Eteimbes – suppléant), Louis GROSS (Falkwiller), François LITZLER (Feldbach), Daniel MUNCK (Ferrette), Clément LIBIS (Fislis), Hubert SCHERTZINGER (Franken), Claude GEIGER (Friesen), Franck ROMANN (Froeningen – suppléant), Antoine WAECHTER (Fulleren), Denis NASS (Gommersdorf), Bruno SIRLIN (Grentzingen), Henri LEIBENGUTH (Guevenatten – suppléant), Maurice WISS (Hausgauen), Claude GENTZBITTEL (Hecken), Jean LEY (Heidwiller), Michel DESSERICH (Heimersdorf), Clément SCHNEBELEN (Heiwiller), Alain SCHMITT (Henflingen), Serge SCHUELLER (Hirsingue – suppléant), François EICHHOLTZER (Hirtzbach), Philippe RUFI (Hundsbach), Benoît GOEPFERT (Illfurth), Jean-Claude COLIN (Jettingen), Michel LERCH (Kiffis), André LEHMES (Koestlach), Jean-Marie IRRLE (Levoncourt – suppléant), Madame Claudine MULLER (Liebsdorf), Monsieur Fernand ANTONY (Ligsdorf), Madame Agnès MULLER (Linsdorf), Messieurs Francis HAGENBACH (Luemschwiller), Rémy HALM (Lutter), Daniel DIETMANN (Manspach), Madame Noémie FREYBURGER BUTTET (Montreux Jeune – suppléante), Messieurs André TRABOLD (Montreux Vieux), Pascal SOMMERHALTER (Mooslargue), Roland HALLER (Muespach), Fernand WIEDER (Muespach le Haut), Christian LERDUNG (Oberdorf), Dominique DIETLIN (Oberlarg), Henri KLEIBER (Obermorschwiller), Philippe WAHL (Oltingue - suppléant), Jean-Rodolphe FRISCH (Pfetterhouse), André SONTAG (Raedersdorf), François GISSINGER (Retzwiller), Christian REDERSTORFF (Riespach), Bernard IVAIN (Saint-Bernard), Joseph ERBLAND (Saint-Ulrich), Madame Annie QUERTIER (Schwoben), Messieurs Laurent WENDLINGER (Seppois le Bas), Pino RAMI (Seppois le Haut - suppléant), Daniel DELCOURT (Sondersdorf), Jean-Michel MONTEILLET (Spechbach-le-bas), Paul STOFFEL (Spechbach-le-haut), Didier KREUTTER (Steinsoultz - suppléant), Jean-Jacques MATHIEU (Stueth), Bernard FOLTZER (Tagolsheim - suppléant), Madame Madeleine GOETZ (Tagsdorf - suppléante), Messieurs Christian Aloyse FREYBURGER (Traubach-le-Haut), Jean-Marc BEY (Ueberstrass), Daniel BARNABE (Valdieu Lutran), Stéphan HELL (Vieux-Ferrette – suppléant), Henri HOFF (Waldighoffen), Madame Yvette HAAS (Werentzhouse), Monsieur Christophe WEBER (Wolfersdorf).

Suppléants accompagnant le délégué titulaire : 7 Communauté d'Altkirch : Madame Agnès ANFOSSI, Communauté du Jura Alsacien : Monsieur Jean-Marc METZ
Messieurs Bernard DELEURY (Ammertzwiller), Eric BRINGEL (Buethwiller), Eric BOETSCH (Dannemarie), Madame Geneviève MONTAVON (Diefmatten), Messieurs Patrick MONA (Fislis), Serge GAISSER (Linsdorf), Bertrand BIECHLIN (Manspach), Philippe BOEGLIN (Muespach-le-Haut), Gérard CHATONNIER (Retzwiller), Dominique GIRARDELLO (Spechbach-le-Bas), Stéphan HELL (Vieux Ferrette), Hubert WOLF (Werentzhouse).

Excusés : 30***** Messieurs Francis DEMUTH et Paul SAHM (Communauté de la Largue).

Messieurs Thierry ROY (Bellemagny), Antoine ANTONY (Bendorf), Madame Micheline HEINRICH (Berentzwiller), Messieurs Philippe SCHITTLY (Bernwiller), Maurice MISSLIN (Bouxwiller), François ELSAESSER (Bréchaumont), Dominique SPRINGINSFELD (Durmenach), Raymond MEYER (Emlingen), Philippe NEES (Gildwiller), Guy BACH (Hagenbach), Alex GASSER (Hindlingen), Michel WILLEMANN (Hochstatt), Michel HOFFSTETTER (Largitzen), Bernard FANKHAUSER (Lucelle), Didier THUET (Magny), Pascal SOLDERMANN (Mertzen), Bernard ENDERLIN (Moernach), Denis LEWEK (Romagny), Madame Caroline MUNCH (Roppentzwiller), Messieurs Jean-Pierre BUISSON (Ruederbach), Joël WIES (Saint-Cosme), Jean-Yves BIHR (Sternenberg), Jean-Claude BISCHOFF (Traubach le Bas), Madame Chrysanthe CAMILO (Walheim), Mademoiselle Heidi RICHARD (Willer), Messieurs Grégory KUGLER (Winkel), Jean-Marie FREUDENBERGER (Wittersdorf), Jean-Pierre LEY (Wolschwiller).

* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.

Assistait également : Monsieur Daniel MEYER (Communauté d'Altkirch)

Le Président ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Messieurs Laurent MARCOS et Jean-Luc STINTZY de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT 68) qui présenteront le point de vue de l'Etat sur les enjeux prioritaires du SCoT.

Point I. Adoption du compte rendu de la séance précédente

Le Compte-rendu de la séance précédente du 28 septembre 2011 a été envoyé aux membres du Conseil le 12 octobre 2011.

Le Président demande au Conseil Syndical d'approuver le Compte Rendu de la séance du 28 Septembre 2011. Il précise que seules les personnes présentes au Conseil du 28 Septembre 2011 doivent signer l'exemplaire du Compte Rendu.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité.

Point II. SCOT

II.1. Avis de l'Etat sur les enjeux prioritaires du SCoT

Le Président a pris l'initiative d'inviter au Conseil Syndical la Direction Départementale des Territoires, anciennement DDE, représentée par M. MARCOS, chef du service "Connaissance, aménagement et urbanisme" et par M. STINTZY, qui suit beaucoup de documents locaux d'urbanisme dans le Sundgau depuis de nombreuses années.

Le Président précise l'intérêt de cette intervention :

- D'une part, le Syndicat Mixte pour le Sundgau termine le diagnostic du SCOT et début 2012, il faudra débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il est donc important que la DDT informe les membres du SMS des enjeux prioritaires de l'Etat en la matière.
- D'autre part, de nombreuses communes sont actuellement engagées dans l'élaboration ou la révision de leur PLU. Ici également, le Président souhaite que la DDT rappelle les règles fixées par les lois Grenelle.

Le Président indique que la présentation sera suivie d'un temps d'échange pour permettre aux membres du SMS de demander des éclaircissements, des précisions, voire, de faire part de leurs difficultés avec le PLU.

Le Président donne la parole à Messieurs MARCOS et STINTZY qui le remercient pour son invitation et commentent un power-point annexé au présent compte-rendu.

M. STINTZY rappelle la généralisation progressive des SCoT à l'ensemble du territoire national. Il précise qu'en l'absence de SCoT, les règles de constructibilité limitée à savoir : interdiction d'ouvrir à l'urbanisation les zones naturelles et les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002 ; rejet des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale concernent aujourd'hui les communes situées à moins de 15 km d'une agglomération supérieure à 50 000 habitants. Ces règles seront étendues à compter du 1er janvier 2013 aux communes situées à moins de 15 km d'une agglomération supérieure à 15 000 habitants et, à compter du 1er janvier 2017, à l'ensemble des communes du territoire national.

Il rappelle les différents documents composant le SCoT, notamment le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui doit obligatoirement aborder les questions liées à la gestion économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les transports et déplacement, les émissions de gaz à effet de serre, l'habitat, l'équipement commercial et artisanal.

Il précise les changements affectant la procédure, notamment l'obligation d'analyser les résultats de l'application du SCoT tous les 6 ans au lieu de 10 auparavant et, en cas de modification du SCoT, de n'organiser l'enquête publique que sur la fraction de territoire concernée.

Il conclut son propos par le renforcement du rôle de l'Etat qui dispose dorénavant de la possibilité de suspendre l'opposabilité d'un SCoT dans les cas suivants : dispositions contraires à un Projet d'Intérêt Général ; consommation excessive d'espace ; densification insuffisante des secteurs desservis par les transports en commun et les équipements publics ; l'insuffisance de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

A l'aide d'illustrations et d'exemples, M. MARCOS annonce les principaux enjeux auxquels l'Etat portera une attention particulière à l'échelle du SCoT, mais également à l'échelle PLU et carte communale.

Il introduit son propos par la nécessaire gestion économe et rationnelle du foncier en annonçant que plus de 800 ha dont 500 ha de surface agricole disparaissent chaque année en Alsace. Il précise que le Loi de modernisation agricole de 2010 fixe comme objectif d'ici à 2020 la réduction de 50% de ces surfaces consommées. Il rappelle que les documents d'urbanisme ont l'obligation de dresser un bilan de la consommation sur les 10 années passées.

A cet égard, il rappelle que ces documents doivent justifier les choix d'aménagement retenus en s'appuyant notamment sur des hypothèses démographiques corrélées aux besoins justifiés du territoire et à une identification qualificative et quantitative des besoins en logement.

A l'appui de son commentaire, M. MARCOS présente le mode calcul d'estimation du besoin en extension urbaine en précisant que la DDT ne l'applique pas de manière unilatérale sur toutes les communes du Haut-Rhin mais l'adapte en fonction des caractéristiques propres à chaque territoire.

M. MARCOS présente l'enjeu de préservation de la biodiversité articulée sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours d'élaboration et sur la trame régionale verte et bleue, que les SCoT et les PLU devront également préciser à leur niveau.

La présentation projetée lors de la séance est annexée au présent compte-rendu.

A l'issue de la présentation, le Président DANESI rappelle la nécessité de développer le Sundgau de façon harmonieuse, c'est-à-dire en soutenant le développement économique et démographique, tout en préservant ses zones naturelles et agricoles.

M. Roland HALLER, Maire de Muespach, fait part de son inquiétude face à l'ampleur nouvelle et la difficulté accrue de l'élaboration du ScoT. Il estime que le projet tel que proposé est irréalisable. En outre le SCOT nécessite, un certain nombre d'études supplémentaires qui représentent un coût difficile à supporter dans le contexte financier actuel.

Le Président rassure les délégués quant aux coûts. En effet, les études évoquées disposent d'un financement et ne devraient pas entraîner une augmentation des contributions des communes pour le SCoT.

M. Jean-Rodolphe FRISCH, Maire de Pfetterhouse, explique que le POS de la commune a récemment évolué en PLU. Il pose la question du coût et des délais de mise en conformité des PLU avec le SCOT. Il appelle également l'attention sur la complexité des interconnexions entre l'évolution démographique d'une commune avec la définition de ses zones de densification et des zones d'extension.

Le Président précise que le SCoT réglementera a minima. Sa réglementation sera claire et précise, mais ne fera pas de préconisations dans la mesure où celles-ci représentent un risque juridique en cas de contentieux. Les prises de position seront donc nécessairement tranchées avec des dispositions qui, selon leur importance, pourront être votées avant de figurer dans le règlement.

M. MARCOS répond que la mise en compatibilité des PLU doit intervenir dans les trois ans qui suivent l'approbation du SCoT. Une aide sera proposée aux collectivités dans le cadre des mises en compatibilité. Il indique également que les PLU font l'objet de recours, car des zones sont ouvertes à l'urbanisation sans besoin réel de la collectivité.

M. François EICHHOLTZER, Vice Président du SMS en charge du SCoT, précise que les PLU devront être compatibles avec le SCoT pour 2017 (approbation du SCoT prévue en 2014). Il rappelle que le sigle SCoT comprend le mot « cohérence », ce qui explique que le SCoT ne peut pas se limiter aux problématiques communales d'aménagement, mais qu'il doit traiter les enjeux de territoire.

Mme Noémie FREYBURGER BUTTET, déléguée de la commune de Montreux-Jeune, craint que les communes qui ne disposent pas d'un assainissement de type collectif ne puissent pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

M. Jean-Luc STINTZY indique que les nouvelles zones urbanisables doivent disposer d'un système d'assainissement conforme à la réglementation, donc selon les cas un assainissement collectif ou non-collectif.

M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, rappelle à l'assemblée l'existence d'une commission des inondations à l'échelle nationale et l'importance de cette problématique dans le Sundgau (coulées de boues). Il demande comment cette problématique sera traitée dans le SCoT. Il souhaite une réflexion sur l'interconnexion des réseaux (eau, communications, énergies, déplacements etc.) entre les communes du territoire. Il demande à ce que des espaces soient prévus et réservés dans le SCoT en vue de connecter ces différents réseaux au gré des opportunités.

Le Président DANESI confirme la nécessité de prendre ces réflexions en compte dans l'élaboration du SCoT afin d'être en cohérence avec les nouveaux besoins de déplacements et communication afin de favoriser le développement économique du territoire.

M. Pino RAMI, délégué de la commune de Seppois-le-Haut, souhaite qu'un autre enjeu soit pris en considération dans le SCoT, à savoir la réutilisation des friches industrielles.

M. Emmanuel SCHACHERER, Maire d'Elbach, intervient pour rappeler la problématique liée à l'augmentation du coût des terrains constructibles qui freine le développement démographique et économique du Sundgau. Il demande si des outils réglementaires existent pour limiter cette hausse des prix.

Le Président note que ce constat est valable dans toutes les régions densément peuplées comme l'Alsace. Il est donc nécessaire, pour réduire les coûts, d'adapter les surfaces et les typologies de construction, notamment en développant des collectifs, tout en veillant à leur intégration architecturale dans les villages sundgauviens.

M. MARCOS insiste sur la nécessité de développer l'habitat groupé, mais aussi de diversifier l'offre, afin de répondre aux besoins de toutes les catégories de population.

Le Président remercie M. MARCOS et M. STINTZY pour leur exposé.

II.2. Projet Régional de Santé

La parole est donnée à M. François EICHHOLTZER. La présentation projetée lors de la séance est annexée au présent compte-rendu.

Depuis plus d'un an, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a engagé une démarche de concertation approfondie avec les acteurs et les experts de la santé en Alsace en vue de l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS) pour les années 2012-2016.

Ce plan est bâti sur différentes étapes :

<u>Un Etat des lieux dans le secteur de la santé :</u>

Réalisé en 2010, il s'agit d'un diagnostic du système de santé régional. La santé étant comprise au sens large, comme l'ensemble des éléments qui contribuent au bien-être de la personne. Le volet sanitaire n'en constitue qu'une partie.

<u>Le Plan Stratégique Régional de Santé</u>

Il définit les grandes priorités d'actions dans le domaine de la santé en Alsace.
Il distingue notamment les axes suivants :

- Chercher à diminuer les pathologies et leurs causes qui provoquent les plus forts taux de mortalité, en réduisant en particulier les comportements à risques.

  Par exemple :
  - prévenir et limiter les risques :
    - ✓ la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants et des adolescents
    - ✓ ou les complications du diabète et de l'hypertension artérielle.
  - améliorer la prise en charge des accidents cardio-neuro-vasculaires

- Organiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de fragilité, en particulier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap,

  Une attention particulière sera accordée à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé en sollicitant l'implication des collectivités locales à travers les contrats locaux de santé.

- Favoriser la coordination de la prise en charge autour du patient en développant notamment les outils permettant la continuité du parcours de soin et une meilleure circulation de l'information entre les acteurs de la santé,

- Viser à l'amélioration permanente de la qualité du système de santé en Alsace,

  Par exemple :
  - ✓ en anticipant l'évolution de la démographie des professionnels de santé,
  - ✓ en promouvant l'évolution des pratiques professionnelles,

- ✓ en favorisant un exercice collectif ou coordonné notamment en zone rurale (maisons de santé pluriprofessionelles)
- ✓ en développant l'innovation et la recherche.

Le Projet Régional de Santé se décline ensuite en trois schémas opérationnels pour une mise en œuvre effective des orientations préconisées.

Le Plan Régional de Prévention (PRP)

Il vise une meilleure coordination et efficacité de toutes les initiatives de prévention autour des comportements à risques, cherchant ainsi à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Un deuxième volet structure l'organisation des alertes et la gestion des urgences sanitaires.

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS)

Ce schéma concerne le volet sanitaire et plus spécialement l'organisation de la médecine ambulatoire et des établissements hospitaliers et de santé. Il s'inscrit en continuité des schémas précédents mais vise à répondre à trois impératifs nouveaux :

- Une meilleure cohérence de l'offre de soins entre les établissements, la médecine généraliste dite de premier recours et l'offre médico-sociale,

- Une meilleure efficacité dans un contexte de diminution de la démographie médicale,

- L'évolution de l'offre de soins en fonction des priorités régionales.

Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS)

Ce schéma vise à permettre une meilleure planification des besoins afin d'adapter l'offre de prise en charge et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie auprès des trois publics particuliers que sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes souffrant d'addictions ou en situation de précarité.

Ces 3 schémas sont enfin complétés par des programmes plus spécialisés comme le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ou le programme pluriannuel de gestion des risques.

L'analyse du Syndicat mixte du Sundgau sur le Projet Régional de Santé est la suivante :

Si l'ensemble de ces plans et schémas ont d'abord une vocation régionale, ils auront aussi une incidence certaine sur des territoires locaux comme le Sundgau.

Plusieurs points de vigilance sont à mettre en exergue :

La mise en réseau des établissements hospitaliers du Sud de la région Alsace, entre Mulhouse, Altkirch et Thann a permis de préserver une offre de soins importante et complète y compris sur les hôpitaux de proximité, notamment par une mutualisation des moyens humains.

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) pointe néanmoins quatre établissements ayant une activité chirurgicale produisant moins de 1500 séjours annuels de chirurgie et moins de 500 séjours de chirurgie ambulatoire. L'hôpital d'Altkirch avec celui de Thann et de Guebwiller fait partie de ces 4 établissements.

Le PRS indique que «la pertinence du maintien de l'activité doit être examinée en cas de nécessité d'engager des investissements importants relatifs aux plateaux techniques ou aux capacités d'hospitalisation, ou lorsqu'un déficit persistant résultant de cette activité est de nature à mettre en cause l'équilibre global de l'établissement »

Le SMS réaffirme l'importance pour le Sundgau de services de chirurgie de proximité tant pour des raisons de facilité d'accès aux soins que de qualité de prise en charge dans des unités à taille humaine.

Le Sundgau serait impacté à compter du 1er avril 2012, par la fin du dispositif de permanence des soins entre minuit et huit heures du matin.

En clair, à partir de cette date, il n'y aurait plus la nuit de médecins de garde sur l'ensemble du Sundgau et les soins ne pourraient plus être assurés que dans le cadre des services d'urgence.
Là où souvent l'intervention d'un médecin proche permettrait de pallier des pathologies mineures, il y aura des transferts accrus des malades vers le service d'urgence hospitalier.
Dans de nombreux cas, cette prise en charge sera disproportionnée (avec une mobilisation plus forte des ambulances de garde ou des pompiers), plus coûteuses et peu adaptée à un public de personnes âgées ou de familles monoparentales par exemple.
Cette nouvelle organisation des permanences des soins nocturnes risque de provoquer l'encombrement des services d'urgence n'ayant d'ailleurs pas de moyens supplémentaires pour faire face à ces nouvelles sollicitations.

Le SMS souhaite que des solutions alternatives soient étudiées afin de répondre à des besoins de prise en charge de soins adaptée et proportionnée ne nécessitant pas systématiquement une hospitalisation.

Il est nécessaire d'étudier par exemple la mise en œuvre d'équipes mobiles de soins (en gériatrie notamment) ou l'intervention d'infirmiers de nuit dans le cadre des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Le secteur de Dannemarie a été identifié comme zone prioritaire, à l'instar dans le Haut-Rhin des cantons de Masevaux et Saint-Amarin. Ce classement est déterminé à partir de plusieurs critères comme la densité des professionnels de santé, de l'âge de ces derniers, de la proportion des personnes de plus de 75 ans vivant sur le secteur. Des zones dites fragiles qui se rapprochent de ces critères ont également été recensées mais aucun canton du Sundgau n'y figure.

Dans ces cantons, les dispositifs d'appui à l'exercice de la médecine générale de proximité seront renforcés et soutenus financièrement (plate-forme d'appui ; contrats d'engagement ; regroupements des professionnels et soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires)

Il ressort des observations que l'installation des médecins est facilitée là où ils ont pu faire leurs stages d'internat.

Un problème récurrent identifié pour attirer les médecins en zone rurale est le manque ou l'absence de logement à coût accessible pour les internes en stage.

Si les collectivités s'engagent de manière plus volontaire par une mise à disposition de logements accessibles pour les internes, cela améliorerait l'attractivité des territoires concernés pour ces futurs médecins qui seraient ensuite plus enclin à y envisager un avenir professionnel.

Le SMS se déclare tout à fait favorable à ces orientations d'appui à une bonne répartition des médecins généralistes sur le territoire. Il souhaite toutefois appeler l'attention de l'ARS sur la situation sensible dans d'autres cantons comme celui de Ferrette où un diagnostic approfondi serait opportun.

En ce qui concerne le secteur des personnes âgées, la zone de proximité d'Altkirch comme celle de Saverne, a été identifiée comme une zone moins bien dotée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Si les projets de Waldighoffen et Seppois-le-Bas devraient au moins partiellement répondre ou rétablir cette situation de déséquilibre de l'offre, il n'en reste pas moins vrai que la priorité devra être axée sur le maintien à domicile, souhaité par le plus grand nombre de personnes âgées.

Le SMS demande en particulier que puisse être mis en place des services adaptés à ce maintien à domicile. Cela passerait par une meilleure diffusion à l'ensemble des personnels de santé des possibilités offertes par les structures existantes comme les foyers-logements, les résidences de services ou les MARPA. Cela passera également par le soutien à des services de garde de nuit.

Le SMS souhaite afin de permettre aux EHPAD de rester orientés vers la grande dépendance que les services de soins à domicile et les services de garde de nuit comme le FANAL, puissent bénéficier par les autorités de tarification des soutiens et des autorisations nécessaires à leur solvabilité.

Un autre problème récurrent identifié au niveau du Sundgau est le manque de personnel qualifié disponible dans l'ensemble du secteur médico-social.

Cette situation a plusieurs causes dont notamment:

- la rémunération inadéquate par rapport aux offres d'emplois disponibles en Suisse ;
- le manque de filière de formation ;
- la non prise en compte des contraintes liées à la dispersion géographique.

Le SMS demande qu'une concertation soit rapidement engagée avec l'ensemble des acteurs concernés pour que des filières de formation adaptées dans le médico-social puissent être mise en place afin de répondre à des besoins croissants non satisfaits, situation d'autant plus incompréhensible au regard de la montée significative du chômage dans notre région.

En ce qui concerne les personnes handicapées, les secteurs d'Altkirch et Saint-Louis sont identifiés comme des secteurs dépourvus de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), accompagnant les enfants en situation de handicap.

Le Projet Régional de Santé (PRS) prévoit en effet d'accentuer l'orientation en scolarisation ordinaire des jeunes en situation de handicap grâce à un accompagnement personnalisé par le biais des SESSAD.

Cette intégration en milieu ordinaire devrait permettre de libérer des places en IME-IMPro vers le secteur adulte où il reste des besoins non pourvus de prise en charge.

Si le SMS valide cette orientation d'intégration accrue à la fois vers le milieu scolaire ordinaire et vers l'insertion professionnelle, il s'interroge néanmoins sur la capacité de l'Education Nationale à accueillir ces publics nouveaux, compte tenu de la diminution de ses moyens.

La diminution des services comme les Réseaux d'Aides Spécialisées Aux Élèves en Difficulté (RASED) ne sera pas non plus sans conséquence sur la détection et la prise en charge précoce du handicap.

Dans un contexte de l'emploi devenu tendu, l'intégration professionnelle sera plus difficile soit par l'absence de postes disponibles en entreprise soit par la raréfaction des marchés de sous-traitance, habituellement dévolue aux Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT).

Le SMS demande que ces orientations soient mises en place avec prudence en vérifiant au fur et à mesure leur faisabilité effective, afin de ne pas laisser sans accompagnement des personnes en situation de handicap qui ne trouveront pas leur place en milieu ordinaire et pour ne pas augmenter les listes d'attente en IME-IMPro.

M. François EICHOLTZER soumet au Conseil syndical le projet d'avis suivant sur le Projet Régional de Santé :

Le SMS ne peut que souscrire aux efforts pour une meilleure efficacité du système de santé, compte tenu de la raréfaction de la démographie médicale et de la nécessité à préserver l'équilibre des budgets publics.

Il demande toutefois que ces objectifs ne se traduisent pas par une diminution de la qualité et de la diversité des offres de soins et de la prise en charge en milieu rural, considérée comme la variable d'ajustement.

Il insiste par ailleurs pour que la permanence des soins continue à être assurée pour les habitants du Sundgau, en particulier pendant la nuit et ne se traduise pas par des déplacements inutiles et maltraitants pour les malades.

Il souhaite que soit développé en milieu rural et en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé, des solutions nouvelles et innovantes tenant compte des particularités au milieu rural, telles que:

- ✓ ***l'éloignement géographique,***
- ✓ ***l'absence dans certains cas de moyens de déplacements,***
- ✓ ***la nécessité d'une mutualisation des prises en charge,***
- ✓ ***des formes de coopération accrue des professionnels de santé,***
- ✓ ***le soutien à la création de filière qualifiante de personnel dans le secteur médico-social.***

Mme Agnès ANFOSSI, déléguée de la communauté d'Altkirch, nuance les propos tenus sur la pénurie de médecins de garde la nuit dans le Sundgau, qui peuvent être remplacés le cas échéant par le Samu. Néanmoins, la situation doit être traitée au plus vite.

M. Antoine WAECHTER, délégué de la commune de Fulleren, souhaite que ce sujet fasse l'objet d'une réunion spécifique qui permette d'approfondir les enjeux et les problématiques d'un sujet aussi complexe.

M. François EICHHOLTZER explique que le SMS peut, s'il le souhaite, formuler un avis sur ce schéma régional avant la fin de l'année. Il confirme la nécessité d'organiser dès que possible une réunion spécifique en présence de l'Agence Régionale de Santé.

M. Eric BOETSCH, délégué de la commune de Dannemarie, explique que des structures de soin existent sur le territoire, mais sont souvent méconnues. Il prend pour exemple une structure de soin à domicile pour les personnes âgées de Dannemarie, qui s'occupe actuellement de 45 personnes avec une réserve de capacité permettant d'étendre le service. Il faut s'appuyer sur ces structures existantes.

Le Président propose que l'avis présenté par M. François EICHHOLTZER soit approuvé et communiqué à l'ARS, en stipulant que le SMS souhaite être associé à l'élaboration du Schéma Régional de Santé.

Le Conseil Syndical approuve l'avis à l'unanimité. Il charge le Président de le transmettre à l'ARS. Il charge le Président de mettre en place un groupe de travail ouvert.

II.3. Proposition d'articulation SCoT / Plan Climat

Le Président invite le Conseil syndical à approuver la réalisation d'une étude Energie/Climat consistant à analyser le territoire et les scénarii d'aménagement proposés par le SCoT.

Le Président donne la parole à M. François EICHHOLTZER, Vice-président du SMS en charge du SCOT.

M. François EICHHOLTZER explique que de part leurs décisions directes, les collectivités territoriales sont responsables d'environ 15% des émissions de gaz à effet de serre via les décisions qu'elles prennent en matière d'équipement (aménagement, urbanisme, transport…), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairage public, véhicules…) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de gestion (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur etc.).

Cependant, cette responsabilité augmente si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de transport.
Avec les lois Grenelle, les SCoT voient leur rôle renforcé en tant qu'outil de planification de l'aménagement durable.

D'autre part, et conformément aux axes prioritaires du Contrat Intégré de Développement Durable, une des priorités de la Région Alsace est de favoriser le travail collaboratif entre le SCOT et le Pays, notamment en ce qui concerne les enjeux air-climat-énergie.

Dès lors, le Plan Climat pourra apporter une contribution positive à la réalisation du SCoT afin de lui permettre, au travers des choix d'aménagement, d'occupation des sols et d'organisation de l'espace, de remplir les objectifs suivants :

- maîtrise de l'énergie,
- production d'énergie à partir de sources renouvelables
- réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cette contribution se traduit par la réalisation d'une étude Energie/Climat qui sera conduite en parallèle du SCoT et qui consistera à analyser le territoire et les scénarii d'aménagement proposés par le SCoT au regard de critères principalement énergétiques.

François EICHHOLTZER propose la décomposition de l'étude suivante :

<u>Etape 1 : Diagnostic Energie-Climat du territoire</u>

Il s'agit d'établir un état des lieux des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire afin de dégager les points forts/points faibles/vulnérabilité

<u>Etape 2 : Analyse des scénarii d'aménagement proposés par le SCoT</u>

Il s'agit d'analyser ces scénarii d'aménagement au regard de critères énergétiques et en fonction des choix effectués en matière de localisation des zones d'habitat, d'activités et de services, de densité, d'occupation du sol etc.
Cette analyse permettra d'intégrer le critère Energie dans les choix de hiérarchisation des scenarii d'aménagement.

<u>Etape 3 : Préconisations</u>

En fonction du scénario d'aménagement retenu, le cabinet fera un certain nombre de préconisations afin d'optimiser ce scénario en matière de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces préconisations porteront notamment sur la mobilité, le bâtiment, l'agriculture etc.

Le Président DANESI estime le coût de cette étude entre 20 000 et 25 000 €. Elle sera bien financée par l'ADEME, la Région Alsace et le FEDER dans le cadre du Plan Climat.

M. Antoine WAECHTER, délégué de la commune de Fulleren, indique qu'une telle étude n'a à sa connaissance jamais été réalisée à l'échelle d'un SCoT. Il souhaite que cette étude soit conduite de façon autonome vis-à-vis du ScoT, afin de lui donner une dimension stratégique plus forte. Il propose de constituer un comité de pilotage spécifique.

Le Président explique que le Sundgau est territoire pilote pour cette étude SCoT/Plan Climat. Dès lors, le SMS bénéficie d'une subvention particulière au titre de l'innovation, c'est pourquoi dans un premier temps cette étude doit être rattachée au SCoT, même s'il est envisageable dans un deuxième temps de l'en dissocier et de l'approfondir si elle donne entière satisfaction. Le Président propose dans un premier temps de constituer un comité de pilotage pour le suivi de l'étude et demande à M. Antoine WAECHTER et M. Alexandre GOETZ de se rapprocher afin d'élaborer le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité, moins une voix contre :

- ***d'autoriser*** *la réalisation d'une étude Energie/Climat pour le SCoT du Sundgau et de l'inscrire au budget 2012*

- ***d'autoriser*** *le lancement de la consultation des bureaux d'études*

- ***d'autoriser*** *le Président à signer le marché d'appel d'offre et toutes pièces relatives au marché à venir*

- ***d'autoriser*** *le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.*

Point III. DIVERS

III.1. Contrat Territoire de Vie du Conseil Général du Haut-Rhin

Le Président invite le Conseil syndical à approuver le Contrat révisé de Territoire de Vie du Conseil Général du Haut-Rhin et à l'autoriser à le signer le 12 décembre 2011.

Le Président donne la parole à M. Alphonse HARTMANN, 1er Vice Président du SMS.

M. Alphonse HARTMANN explique que 4 projets portés par le SMS ont été inscrits en 2010 dans la première version du Contrat territoire de Vie du CG 68 :

- Les aides directes aux entreprises des trois tranches de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat. Pour un montant d'aide du CG68 de 150 000 €
- L'animation et le fonctionnement du Groupe d'Action Locale du Sundgau. Pour un montant d'aide du CG68 de 38 400 €
- Une enveloppe spécifique pour les projets équestre du Groupe d'Action Locale du Sundgau. Pour un montant de 20 000 €. (un premier dossier à déjà bénéficier de 10 000 € : le centre équestre de Kiffis)
- L'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau. Pour un montant de 40 393 €.

Dans le Cadre de la révision à mi-parcours de ce Contrat de Territoire de Vie du CG68, 3 nouveaux projets portés par le SMS y ont été inscrits :

- les actions d'animations de la tranche 2 de l'OCM à savoir une étude de l'image commerciale et artisanale du Sundgau et la mise en place d'une stratégie de fidélisation de la clientèle. Pour un montant d'aide du CG 68 de 4 218 €.

- Les actions d'animations de la tranche 3 de l'OCM à savoir la mise en place d'une campagne de communication et une Opération "du jetable ou durable".Pour un montant d'aide du CG 68 de 3 497 €.

- le projet de coopération entre le GAL du Sundgau et le GAL Thur Doller pour une organisation de la filière locale de la viande. Pour un montant d'aide du CG 68 de 2 500 €.

Ainsi, l'aide globale du Conseil Général du Haut-Rhin s'élève à 259 008 € pour l'ensemble de ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le Contrat révisé de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 du Conseil Général du Haut-Rhin

- **d'autoriser** le Président à signer le Contrat révisé de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 avec le Conseil Général du Haut-Rhin

- **d'autoriser** le Président, à signer tous autres documents y afférant.

III.2. Bilan de la Semaine pour le Climat (Information)

Le Président donne la parole à M. Gérard LANDEMAINE, Vice Président du SMS en charge des actions Pays.

M. Gérard LANDEMAINE indique que la première édition de la semaine pour le Climat s'est déroulée dans le Sundgau du 14 au 20 Novembre dernier.

Cette opération découle directement du programme d'actions du Plan Climat qui préconise l'organisation d'un temps fort d'animation annuel portant sur les thématiques du programme.

Hormis l'aspect « sensibilisation », les objectifs de cette semaine sont aussi et avant tout:

- De mobiliser et de développer le réseau des partenaires du Plan Climat
- De prolonger les animations par des actions plus opérationnelles et pérennes
- D'identifier les besoins et attentes des différents partenaires et publics cibles

De ce fait, très peu d'animations «grand public » ont été proposées. Il s'agissait en effet de cibler des publics bien précis en vue de prolonger avec eux le travail engagé lors de la Semaine du Climat.

12 animations ont ainsi été proposées :

- Repas sobres en carbone servis dans 3 restaurants du Jura Alsacien et 5 restaurants scolaires (Collège de Ferrette et les 4 périscolaires de la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth)
- Formation et diagnostic éclairage pour les commerçants et artisans
- Conférence sur l'habitat participatif
- Formation à l'éco-gestion d'un hébergement pour les hébergeurs du Sundgau
- Formation au développement d'un projet éco-responsable à l'école pour les enseignants
- Formation à l'organisation d'une éco-manifestation pour les associations
- Conférence sur la rénovation BBC d'un logement
- Spectacle / Débat Climax
- Permanences de conseillers espace info énergie

- Visite d'une rénovation BBC à Hirsingue
- Portes d'une maison bioclimatique à Spechbach-le-Bas
- Lancement de la plateforme de covoiturage du Sundgau.

M. Gérard LANDEMAINE donne la parole à M. Alexandre GOETZ, chargé de mission Plan Climat, pour la présentation du bilan.

M. Alexandre GOETZ détaille les points forts qui sont :

- Globalement, les ateliers ont été fréquentés et animés. Ce constat est d'autant plus vrai que la thématique de l'atelier était précise et le public parfaitement identifié (hébergeurs, associations etc.). On notera également une participation très forte aux visites de la rénovation BBC et de la maison bioclimatique (une cinquantaine de personnes par visite)
- Les retours sont très positifs sur les contenus des ateliers qui répondaient parfaitement aux attentes des participants.
- De par sa transversalité, le Plan Climat a permis à travers cette opération de renforcer le travail collaboratif avec d'autres programmes du Pays du Sundgau, comme l'OCM, mais également de développer de nombreux partenariat avec des structures locales comme l'Office de Tourisme du Sundgau, la Maison de la Nature, les communautés de communes etc.
- Les partenaires se sont totalement approprié les animations et les thématiques en allant bien souvent au-delà de ce qui était demandé au départ par le SMS. De plus, l'ensemble des partenaires se disent prêts à poursuivre les actions engagées lors de cette semaine d'animation.
- La semaine d'animation a permis de mettre en place une communication très large sur le Plan Climat du Sundgau, impliquant les collectivités et la presse qui ont volontiers relayé les informations.

Parmi les points à améliorer, M. Alexandre GOETZ note que les animations « grand public » peinent à mobiliser. On notera par exemple la faible fréquentation du spectacle/débat Climax. A l'avenir, pour ces opérations «grand public », il conviendra de s'insérer dans des manifestations déjà existantes et non estampillées « climat/environnement/énergie ».

En conclusion, cette semaine du climat a permis de répondre aux attentes des participants tout en remplissant l'objectif principal qui était d'inciter les partenaires à s'engager sur des actions plus opérationnelles et pérennes sur le territoire.

III.3. Décision modificative n°01/2011 – subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

Le Président rappelle que la convention d'objectifs et de financement établie entre le Syndicat Mixte pour le Sundgau et l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2010 a été signée le 28 juin 2010.

Dans l'article 4.2., le Syndicat Mixte pour le Sundgau s'engage, compte tenu des actions de l'OT du Sundgau et de leur intérêt au regard du tourisme Sundgauvien, à verser une subvention de 110 424,79 € pour la période du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2010.
En 2010 deux acomptes ont été versés à l'OTS : un acompte de 55 212€ le 17 septembre 2010 et un deuxième acompte de 48 491 € le 30 décembre 2010.

Le Président invite le Conseil Syndical à approuver le versement d'une subvention 2011 correspondant au solde 2010 de 6 721,79 € à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau.

Cette décision d'attribuer une subvention de 6 721,79 € nécessite la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Désignations		**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre 011 617	Etudes et recherches	- 6 721,79 €	
Chapitre 65 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	+ 6 721,79 €	
	TOTAL	**0,00 €**	**0,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention 2011 correspondant au solde 2010 de 6 721,79 € à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

- **d'approuver** la décision modificative n°01/2011.

Le Président informe l'Assemblée que le recouvrement de la **Taxe de séjour** est en cours par les services du Syndicat.
Au 5 décembre, 57 hébergeurs sur 100 ont retourné leur déclaration pour un montant déclaré de 19 904 €. Cette somme sera reversée à l'Office de Tourisme du Sundgau en fin d'année.
Une relance sera faite auprès des non-payeurs.
Le Président, rappelle que le Syndicat avait budgété 15 000 € en 2011 pour le prélèvement de cette taxe et que le montant est donc plus élevé que prévue.

III.4. Convention Office de Tourisme Intercommunautaire avec la Communauté de Communes Porte du Sundgau

M. COHENDET, Président de l'Office de Tourisme du Sundgau annonce à l'Assemblée que la Communauté de Communes Porte du Sundgau souhaite adhérer à l'Office de Tourisme du Sundgau à compter de 2012.

Une Convention sera signée entre l'Office de Tourisme du Sundgau et la CC Porte du Sundgau sur la même base que la CC du Secteur d'Illfurth. La participation annuelle a été fixée à 10 000 €.

III.5. Animation et Gestion 2011 du Programme Européen LEADER

Le Président donne la parole à M. Gérard LANDEMAINE, Vice Président du SMS en charge du Pays.

M. Gérard LANDEMAINE invite le Conseil Syndical à autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention LEADER pour un montant FEADER de 39 412,62 €.

Le dossier de demande de l'Animation et Gestion 2011 du Programme LEADER reprendra les données suivantes :
Dénomination du territoire couvert par le projet : Pays du Sundgau et Pays de Saint-Louis et des Trois Frontière
Localisation du projet : Quartier Plessier 68130 ALTKIRCH
Date prévisionnelle de début de projet : 01/01/2011
Date prévisionnelle de fin de projet: 31/12/2011

Présentation résumée du projet :

Tout au long de la période 2011, la mission d'animation consiste à :

- diffuser l'information sur les possibilités offertes par le programme
- recevoir, orienter les porteurs de projets
- accompagner les porteurs de projets dans le montage de leur dossier
- orienter les porteurs de projets vers les cofinanceurs
- procéder à l'instruction et au suivi des dossiers
- préparer et animer les réunions de la cellule technique et du comité de programmation
- participer aux réunions organisées à l'intention des Groupes d'Action Locale
- assurer la communication et la représentation du Groupe d'Action Locale
- mettre en œuvre l'axe « coopération »

Pour l'année 2011, la mission de gestion du programme LEADER du Groupe d'Action Locale du Sundgau a consité à :

- assurer le suivi administratif des dossiers
- gérer l'instruction et le suivi des dossiers
- vérifier et saisi dans le logiciel Osiris
- assurer le suivi des demandes de mises en paiement
- assurer le secrétariat du programme
- préparer les réunions de cellule technique et de comité de programmation

Cette mission de suivi des dossiers et de la consommation des crédits FEADER est conforme aux dispositions communautaires et au programme de candidature du GAL du Sundgau. La mission de gestion est assurée à l'aide du logiciel OSIRIS, en étroit lien avec la mission d'animation.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2011 DU PROJET :

PLAN DE FINANCEMENT	Montants en € (2)
Montant total éligible :	71 659,32 €
ETAT :	0,00 €
Région ALSACE :	0,00 €
CG 68 :	9 600,00 €
Pays St-Louis et 3 frontières:	19 216,74 €
Montant FEADER :	39 412,62 €
Syndicat Mixte pour le Sundgau	3 429,96 €

En réponse à la question de M. Pino RAMI, délégué de la commune de Seppois-le-Haut, le Président précise que le dossier est déposé dès notification des aides allouées par les cofinaceurs. Il note qu'une enveloppe de 275 500 € est réservée au Syndicat pour la durée du programme. Les 39 412,62 € sont prélevés sur cette enveloppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet ;
- **d'autoriser** le Président à déposer le dossier de demande de subvention Européenne « LEADER » 2011 pour un montant de 39 412,62 €.

III.6. Motion

M. Paul MUMBACH, Maire de Dannemarie, demande à ce que le SMS soutienne le maintien d'une activité industrielle par PSA à Dannemarie. Sur proposition du Président, le Conseil fait sienne, à l'unanimité, la motion déjà adoptée par le Conseil Municipal de Dannemarie.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation.

Plus personne ne demande la parole, la séance est close à 22h15

Le Président

René DANESI

Annexes :

- Présentation de la DDT projetées en séance (Point II.1)

- Présentation du Schéma Régional de Santé (Point II.3)

Le présent procès verbal ainsi que ses annexes ont été envoyés par courriel aux 112 communes et 7 communautés de communes du SMS.
S'ils le souhaitent, les membres du Conseil Syndical peuvent récupérer les annexes auprès de leur commune ou de leur communauté de communes.